

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5864

commune (s) : Chassieu

objet : **Indemnisation de M. Jean Brissaud pour perte de location d'une partie de trois parcelles de terrain agricole situées rue des Roberdières - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire, sur la commune de Chassieu, de parcelles de terrain nu cadastrées BD 12 d'une contenance de 6 560 mètres carrés, BD 13 d'une contenance de 75 582 mètres carrés et BD 16 d'une contenance de 19 124 mètres carrés.

Ces parcelles sont actuellement occupées par monsieur Jean Brissaud, exploitant agricole, suivant bail agricole.

Une partie de ces parcelles, d'une superficie totale de 1 614 mètres carrés pour 514 mètres carrés, 756 mètres carrés et 344 mètres carrés dépendant respectivement des parcelles cadastrées BD 12, BD 13 et BD 16, est nécessaire à des travaux d'élargissement de la rue des Roberdières à Chassieu.

Aux termes de la convention d'indemnisation agricole qui est présentée au Bureau, monsieur Jean Brissaud libérerait les terrains en cause moyennant une indemnité d'éviction fixée à 694 €, soit 0,43 € du mètre carré, admis par France domaine ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention qui lui est soumise, relative à l'indemnisation de monsieur Jean Brissaud pour perte de location de terrains agricoles situés rue des Roberdières à Chassieu, d'un montant de 694 €.

2° - Autorise monsieur le président à la signer.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1209.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 671 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,